

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/06/2026 - B2026/033862 - 2024 B 08549 - 933 472 615 - A&A associés

SAS A&A associés

161 rue Charles Machet

69760 LIMONEST

COMPTES ANNUELS du 30/08/2024 au 31/12/2025

	Pages
- Attestation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Détail des comptes bilan actif passif	6 et 7
- Détail Compte de résultat	8 et 9
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	10 et 11
- Liasses 2050 à 2059-F	12 à 31
- Annexes fiscales	32 à 41


certifiés conformes

CABINET DESCOLLONGES
70 COURS TOLSTOI

69100 VILLEURBANNE
04-37-43-12-06

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A&A associés
161 rue Charles Machet
69760 LIMONEST

relatifs à l'exercice du 30/08/2024 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	58 433 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	280 000 Euros
- Résultat net comptable,	51 070 Euros

Fait à VILLEURBANNE
Le 18/02/2026

MORGA Loïc
Associé

DESCOLLONGES Thierry
Expert comptable

SAS A&A associés

161 rue Charles Machet

69760 LIMONEST

COMPTES ANNUELS

CABINET DESCOLLONGES

70 COURS TOLSTOI

69100 VILLEURBANNE

04-37-43-12-06

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 17			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)						
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés						
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	40 126		40 126		40 126	
	Charges constatées d'avance						
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	15		15		15	
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	18 293		18 293		18 293	
	Total de l'actif circulant (IV)	58 433		58 433		58 433	
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	58 433		58 433		58 433	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	1 000		1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	51 070		51 070	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	52 070	--	52 070	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 450		1 450	
	Dettes fiscales et sociales	4 801		4 801	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	113		113	
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	6 364		6 364	
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	58 433		58 433	

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 364

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 17			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises	280 000		280 000		280 000	
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Montant net du chiffre d'affaires	280 000		280 000		280 000	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			0		0	
Total des Produits d'exploitation (I)			280 000		280 000	
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises			122 117		122 117	
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			100 954		100 954	
Impôts, taxes et versements assimilés			19		19	
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			223 090		223 090	
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			56 910		56 910	
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)				
Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	1 039		1 039	
Total des charges financières (VI)	1 039		1 039	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 039		1 039	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	55 871		55 871	
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	4 801		4 801	
Total des produits (I+III+V+VII)	280 000		280 000	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	228 930		228 930	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	51 070		51 070	

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 17	12	Euros	%
CAPITAL	1 000.00		1 000.00	
10130000 CAPITAL VERSE	1 000.00		1 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	51 069.69		51 069.69	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	52 069.69		52 069.69	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 450.00		1 450.00	
40810000 FACTURES NON PARVENUES	1 450.00		1 450.00	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 801.00		4 801.00	
44400000 ETAT IS	4 801.00		4 801.00	
AUTRES DETTES	112.80		112.80	
45512000 C/C AXEL DESHERAUD	112.80		112.80	
TOTAL DES DETTES III	6 363.80		6 363.80	
TOTAL GÉNÉRAL (I+Ibis+II+III+IV)	58 433.49		58 433.49	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 17	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	280 000.00		280 000.00	
70710000 VENTE OPE MDB 66 CHARITE	280 000.00		280 000.00	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	280 000.00		280 000.00	
AUTRES PRODUITS	0.01		0.01	
75800000 PDTS DIVERS DE GESTION	0.01		0.01	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	280 000.01		280 000.01	
ACHATS DE MARCHANDISES	122 116.90		122 116.90	
60710000 ACHAT 66 RUE CHARITE	122 116.90		122 116.90	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	100 954.02		100 954.02	
60510000 OPERATION MDB 66 RUE CHARITE	54 780.04		54 780.04	
60511000 OPE MDB COURCHEVEL	4 468.33		4 468.33	
61400000 CHARGES LOC	713.39		713.39	
61611000 ASSURANCE PNO OPE MDB	80.63		80.63	
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	11 600.00		11 600.00	
62221000 COMMISSIONS SUR ACHATS	11 100.00		11 100.00	
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	950.00		950.00	
62262000 HONORAIRES JURIDIQUES	800.00		800.00	
62263000 PRESTATIONS DE CONSEILS	6 000.00		6 000.00	
62270000 FRAIS D ACTES	252.29		252.29	
62340000 DONS ET MECENAT	10 000.00		10 000.00	
62700000 FRAIS BANCAIRES	209.34		209.34	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19.44		19.44	
63512000 TAXES FONCIERES	19.44		19.44	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	223 090.36		223 090.36	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	56 909.65		56 909.65	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 038.96		1 038.96	
66150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	1 036.24		1 036.24	
66160000 AGIOS	2.72		2.72	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 038.96		1 038.96	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 038.96		1 038.96	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	55 870.69		55 870.69	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	4 801.00		4 801.00	
69500000 IS	10 801.00		10 801.00	
69910000 CREDIT IMPOT MECENAT	6 000.00		6 000.00	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	280 000.01		280 000.01	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	228 930.32		228 930.32	

	Exercice N 31/12/2025 17	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	51 069.69		51 069.69	

SAS A&A associés

161 rue Charles Machet

69760 LIMONEST

DOSSIER FISCAL

CABINET DESCOLLONGES

70 COURS TOLSTOI

69100 VILLEURBANNE

04-37-43-12-06

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	30082024	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A&A associés		161 rue Charles Machet	
SIRET	9 3 3 4 7 2 6 1 5 0 0 0 1 4	69760 LIMONEST	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		15 204	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	56 667	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art 238 quinquies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐	Autres dispositifs		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art 244 quater W	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET DESCOLLONGES 70 COURS TOLSTOI 69100 VILLEURBANNE Tél: 04-37-43-12-06			
Identité du déclarant:			
Date	20/04/2026	Lieu	LIMONEST
Qualité et nom du signataire	P D G		
Signature	DSR CAPITAL		
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Cegid Quadra

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2026

Page 12

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 17			
Adresse de l'entreprise 161 rue Charles Machet		69760 LIMONEST			
Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 93347261500014		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le 31122025			
		N-1 00000			
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I) AA					
INVESTISSEMENTS INCORPORELS ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II) BJ		BK			
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	CA	40 126	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	15	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	18 293	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	CK	58 433		
	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	58 433		
	Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an CR		
	Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1..000.....)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	51 070		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	52 070	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Instruments financiers à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 450		
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 801		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	113		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	6 364		
	Écarts de conversion passif* et différence d'évaluation (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	58 433		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 364		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052 2026

Page 14

Designation de l'entreprise : SAS A&A associées		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	280 000	FB		FC	280 000
	Production vendue { Biens* Services*	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	280 000	FK		FL	280 000
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	280 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	122 117
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	100 954
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19
	Salaires et traitements*					FY	
	Cotisations sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immo { - dotations aux amortissements* (14) - dotations aux dépréciations					GA	
						GB	
						GC	
						GD	
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GE	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GF	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	
	Autres charges (12)					GE	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	223 090
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	56 910
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 039
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	1 039
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 039)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	55 871

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° AETA en Euros

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
	Produits exceptionnels (7)	(VII)	IHD		
	Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7)	(VIII)	IHH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			IHI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	IHJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	IHK	4 801	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IHL	280 000	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IHM	228 930	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			IHN	51 070	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		IHO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières		IHY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *		IHP		
	- Crédit bail immobilier		IHQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IHI		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)		IX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	dont cotisations Madelin	A10	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al 3)		IHS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

Néant ☒ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
						Conséquences à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains						KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	KW	KX
		Matériel de transport *					KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *						LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours						LH	LI	LJ
	Avances et acomptes						LK	LL	LM
	TOTAL III						LN	LO	LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T
Autres participations					8U	8V	8W		
Autres titres immobilisés					1P	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1U	1V		
TOTAL IV					LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		par virement de poste à poste		2					
		à poste 1							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
		Inst gales, agencs et am des constructions		IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencs, aménagements divers		IU	MN	MO	MR		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MU		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MX		
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	NB		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NF		
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NI		
	TOTAL III			IV	NG	NH	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	ØV	ØW	
Autres participations			IO	ØX	ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	2G			
TOTAL IV			I3	NJ	NK	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : - 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associésNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A&A associés</u>										Néant ☒ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN		QP		QQ		QR			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		V9		N1		N3		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RS		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P8		Q1	
TOTAL I		RW		RY		RZ		SB		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM				NO	
TOTAL III											
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW									
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A&A associés</u>								Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		SAS A&A associés		Néant ☐		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	.		UN			
	Prêts (1) (2)		UP		UR			US			
	Autres immobilisations financières		UT		UV			UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * ☐)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	126		126					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	40 000		40 000					
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTALX			VT	40 126	VU	40 126	VV			
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			.						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							.		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 450		1 450						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 801		4 801						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	113		113						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALX			VY	6 364	VZ	6 364					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	51 070		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			Y7	4 801		
Quote-part	Résultats réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires réalisés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)			Y8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					NR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	ST	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	Y8	10 000	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	65 871	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Prov. et charges à payer non déduc., ant. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)				WH	
		- imposées aux taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				NB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					Y6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)					ZA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement *					ND	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 seves)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 seves A)	L5
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					NS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	65 871		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XJ)				XX	65 871		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8V	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD			Dividendes	- Autres réserves	ZD									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE									
					Report à nouveau		ZF									
	TOTAL I	OF			(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH									
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :																
Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	59 248				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										YQ	713				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	8 002				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	22 700				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	10 290				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	100 954				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW					
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS										9Z	19				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	19				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	126				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*										OB					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%			
	- Filiales et participations . (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au C G I)										ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
RÉGIME DE GROUPE*	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ						
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ					
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR					
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS															
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT															

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges deducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

TOTAL

Dossier N° AETA en Euros

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					.
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 30/08/2024 et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois 1 7	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	280 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	280 000
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	0
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	181 365
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	41 706
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	223 071
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	56 929
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	56 929
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	209 563
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2024
Date de cessation		HR	31/12/2024

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SID § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-MOT-SID § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1)
Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 9 3 3 4 7 2 6 1 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A&A associés

ADRESSE (voie) 161 rue Charles Machet

CODE POSTAL 69760 VILLE LIMONEST

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	1 000
--------------------------	----	---	--------------------------	----	-------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination MADE

N° SIREN (si société établie en France) 500187026 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 2 Voie CHEMIN VIAL

Code postal 69450 Commune ST CYR AU MONT D OR Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination DSR CAPITAL

N° SIREN (si société établie en France) 982155921 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° 8 Voie CHEMIN DU CREUX

Code postal 69370 Commune ST DIDIER AU MONT D OR Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

9 3 3 4 7 2 6 1 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A&A associés

ADRESSE (voie)

161 rue Charles Machet

CODE POSTAL

69760

VILLE

LIMONEST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Page 32

Désignation de l'entreprise : SAS A&A associés

31/12/2025

[illegible]

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SAS A&A associés
Numéro SIRET du principal établissement	93347261500014
Code APE	6810Z
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	65 871
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	56 667
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	56 667
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	56 667
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	9 204
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	SAS A&A associés
Numéro SIRET du principal établissement	93347261500014
Code APE	6810Z
Adresse du siège social si différente	

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)
SARL MADE 2 CHEMIN VIAL 69450 ST CYR AU MONT D OR	50.00	100% PERSONNES PHYSIQUES	
SARL DSR CAPITAL 8 CHEMIN DU CREUX 69370 ST DIDIER AU MONT D OR	50.00	100% PERSONNES PHYSIQUES	

Désignation de la société

SAS A&A associés

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 25														
Dénomination de l'entreprise : SAS A&A associés								Néant						
SIREN de l'entreprise		9	3	3	4	7	2	6	1	5	PME au sens communautaire		Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										Cocher la case				
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :														
SIREN de la société déclarante														
Dénomination de la société mère : SAS A&A associés														
SIREN de la société mère		9	3	3	4	7	2	6	1	5				

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		6 000
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		10 000
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L 3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux

[illegible]

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 30/08/2024 au 31/12/2025 ou année ⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	SAS A&A associés		
Adresse	161 rue Charles Machet	69760 LIMONEST	
N° SIREN	933472615		

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	280 000	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 × 0,5 %) ⁽²⁾	2	20 000
----------------------------------	---	---------	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ⁽³⁾	3	10 000	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b	10 000	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁽⁵⁾	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	10 000	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3-ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	10 000
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	10 000

(1) Pour les entreprises individuelles

(2) Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 0,5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 déc. 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 0,5 % du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

(5) Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁷⁾	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁸⁾		Excédents imputés ⁽⁹⁾		Excédents restant à imputer ⁽¹⁰⁾ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	10 000	10		
N-4		B (A-10)	10 000	11		
N-3		C (B-11)	10 000	12		
N-2		D (C-12)	10 000	13		
N-1		E (D-13)	10 000	14		
				15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	10 000
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	10 000
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁽¹¹⁾	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ⁽¹²⁾	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ⁽¹³⁾ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	6 000

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁽¹⁴⁾

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

(7) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9

(8) Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents

(9) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

(10) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

(11) Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18

(12) Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux, auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI

(13) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD

(14) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	6 000
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	6 000

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042-C-PRO (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹⁵⁾	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹⁶⁾	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹⁷⁾ (colonne 1 - colonne 2)
N-1	1	2	3
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ⁽¹⁸⁾		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ⁽¹⁹⁾			32

(15) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1

(16) Reporter le montant indiqué ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes

(17) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante

(18) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28

(19) Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

A&A Associés
SARL au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé au 161 RUE CHARLES MACHET, 69760 LIMONEST
Immatriculé sous le numéro 933472615 au RCS de Lyon.

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an Deux-mille vingt-six,
Le Jeudi 16 Avril,
À 9 heures,

Axel Desheraud demeurant 492 Chemin de la Sablière à Limonest (69760), associé unique de la société
DSR CAPITAL,

Et

Armand Jaoui demeurant au 2 Chemin Vial à Saint-Cyr-au-mont-d'or (69450), associé unique de la
société MADE.

Ont pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant:

- *Approbation des comptes annuels;*
- *Affectation du résultat;*
- *Confidentialité du bilan et du compte de résultat*

[Dans le cas d'une assemblée générale annuelle, l'ordre du jour et les résolutions devront être adaptés à l'approbation des comptes et à l'affectation du résultat.]

Première résolution : approbation des comptes annuels

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 et se soldant par un résultat positif de 51.070 euros.

Deuxième résolution : affectation du résultat

Les associés décident d'affecter les bénéfices comme suit :

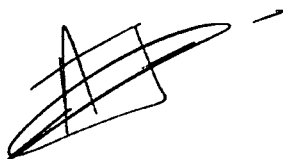
20.000€ de dividendes au profit de chaque associés et le reste en autres réserves.

Troisième résolution : Confidentialité du bilan et du compte de résultat

L'associé unique décide que le bilan et le compte de résultat resteront confidentiel.

Signature des associés

Axel Desheraud
Signature



Armand Jaoui
Signature

